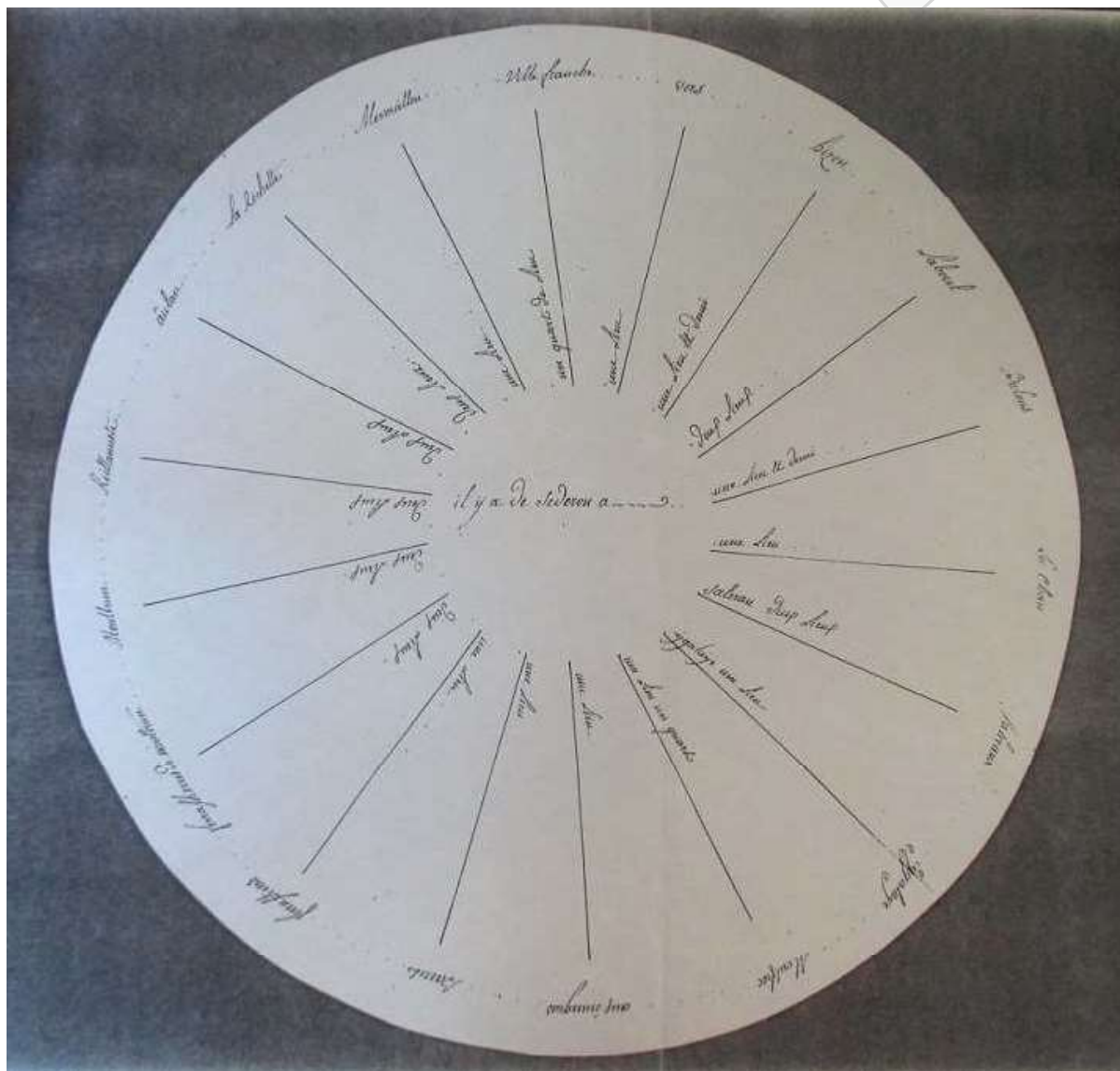


COMMENT SÉDERON EST DEVENU CHEF-LIEU DE CANTON

Séderon qui, en mars 2015 a malheureusement perdu sa position de chef-lieu de canton à la suite du nouveau découpage territorial du département de la Drôme, mérite sans doute que quelques lignes soient consacrées aux événements historiques qui lui ont donné cette position.



Plan original

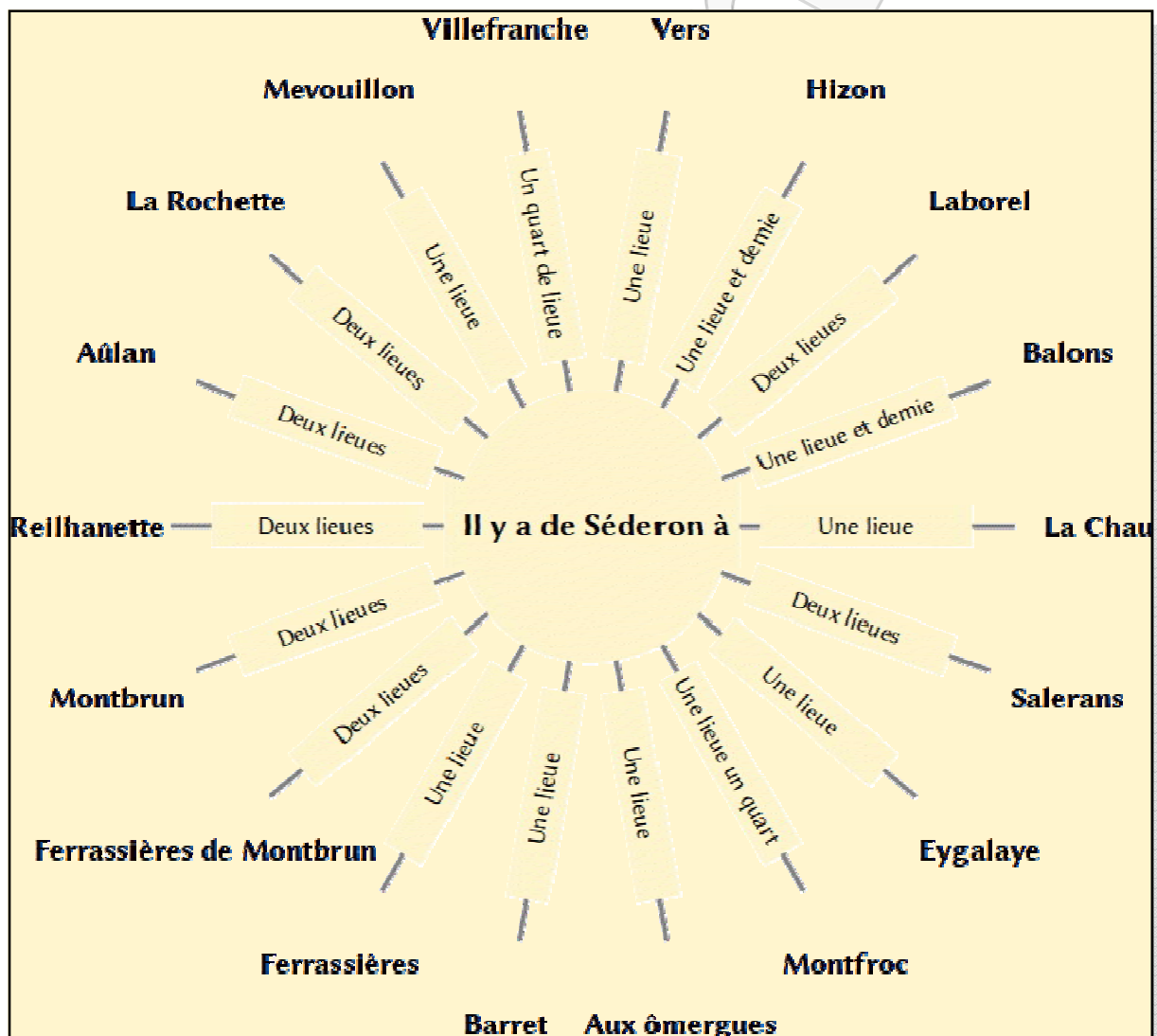
Le décret du 27 février 1790 prévoyant la création d'un certain nombre de cantons à l'intérieur des districts, le premier maire de Séderon adresse aux administrateurs du district du Buis un document avec lequel il veut les convaincre de choisir Séderon pour être le **chef-lieu d'un canton**. Il avance un certain nombre d'arguments (le village de Séderon est connu pour **sa population et le rapport de commerce qu'il a avec ses voisins, qui y trouvent des auspices agréables et tous les besoins nécessaires à la vie**) et les illustre par l'astucieux **plan figuratif** représenté ci-dessus montrant que Séderon est le **point central de réunion que la nature a tracé à dix-huit communes**.

C'est pourtant Montbrun qui sera choisi pour être le chef-lieu d'un canton regroupant les communes d'Aulan, Barret-de-Lioure, Ferrassières, Montbrun, Montfroc, Reilhanette, la Rochette, le Poët-en-Percip et Séderon.

Les communes de Ballons, Eygalayes, Izon, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban, Montguers, Vers, Villebois et Villefranche seront rattachées au canton de Montauban. La Municipalité d'Eygalayes, en faisant remarquer aux autorités du district que le chemin qui conduit d'Eygalayes à Montauban est **mauvais et obstrué pendant une partie de l'année par les ravins dont il est sillonné, les neiges et les glaces dont il est couvert**, émettra le vœu que **son canton soit transféré à Séderon, pays réuni, considérable, plain d'hospices et central à une infinité d'autres villages**.

À l'occasion de la réduction du nombre de justices de paix voulue par la loi du 28 janvier 1801, Séderon devient le chef-lieu d'un canton regroupant 18 communes (Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban, Montbrun, Montfroc, Montguers, Reilhanette, Séderon, Vers, Villebois et Villefranche). Ce nouveau canton constitue la circonscription du tribunal de justice de paix et Séderon devient le siège de ce tribunal.

Pierre MATHONNET



Reconstitution du plan pour une meilleure lecture (Sandy Andriant)